



CONCOURS PHOTO AMATEUR

« Lumières d'hiver au Grau du Roi »

Thème : vies en mouvement

RÈGLEMENT

1. ORGANISATION DU CONCOURS

La mairie du Grau du Roi organise du 6 janvier au 10 mars 2025, le concours photo *Lumières d'hiver au Grau du Roi* sur le thème « **vies en mouvement** » afin de réaliser une exposition.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs.

Chaque participant peut présenter 2 photographies au maximum: fichiers numériques JPEG – format 3/2 (par exemple 24x36 ou 30x45) - résolution 300 dpi. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos.

Le participant affirme que la photographie qu'il présente est son œuvre originale. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

Le participant à ce concours doit être dépositaire des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo (si c'est le cas)

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo sur tout support de communication de la Municipalité et de la Station pour une durée de 2 ans.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité.

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les dossiers de participation seront à adresser jusqu'au 10 mars 2025 au Service Culture en mairie via les plateformes d'envoi **GROS FICHIERS** (www.grosfichiers.com) à concours.photos@ville-legrauduroi.fr (04 66 73 94 56)

Aucun autre moyen de participation ne sera pris en compte (notamment par courrier ou par mail)

Le participant accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants.

Les photographies doivent être accompagnées du bulletin d'inscription dûment rempli et signé

4. SÉLECTION DES PHOTOS

Le jury aura pour mission de sélectionner 15 photographies (*voir 5. Prix du Jury*) présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seul l'organisateur connaîtra les noms des auteurs des clichés.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Qualité technique

Le jury se réserve le droit de refuser toute photographie :

- Ne respectant pas le thème du concours
- Dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (qualité/netteté/éclairage)

Les gagnants seront contactés par mail ou téléphone à la fin du mois de Mars.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

5. PRIX DU JURY

- Les 5 Lauréates seront récompensées par un abonnement d'un an à la revue « POLKA », magazine trimestriel spécialisé dans la photographie.
- Les 15 photographies sélectionnées seront récompensées par un tirage de leur photo en format 30x45 qui sera à la charge de la commune et confié à un professionnel.
- Les 15 photographies seront exposées dans les Jardins de la Villa Parry, du 6 juin au 31 août 2025.

La remise des tirages photos se fera le jour du vernissage de l'exposition, le vendredi 6 juin 2025.